

DECLARATION DE LA CONFERENCE DE BRUXELLES  
SUR LES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

Les Etats ci-dessous se sont réunis à Bruxelles du 24 au 27 juin 1997 pour chercher une solution durable de la crise humanitaire pressante causée par les mines terrestres antipersonnel. Ils sont convaincus que cette solution doit inclure la conclusion rapide d'une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel.

Ils rappellent que la résolution 51/45S de l'Assemblée générale des Nations Unies, soutenue par 156 Etats, appelle à la poursuite vigoureuse d'un "accord international efficace et juridiquement contraignant pour interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines terrestres antipersonnel".

Dans cet esprit, ils affirment que les éléments essentiels d'un tel accord doivent inclure :

- une interdiction complète de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel,
- la destruction des mines terrestres antipersonnel, qu'elles proviennent des stocks ou du déminage,
- la coopération et l'assistance internationales en matière de déminage dans les pays affectés.

Les Etats ci-dessous,

Encouragés par les travaux de la Conférence de Bruxelles,

Encouragés encore par les initiatives et mesures prises aux niveaux national et régional pour éliminer les mines terrestres antipersonnel,

Encouragés par l'attention que prêtent à ce sujet l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances,

Encouragés, enfin, par le soutien actif du Comité international de la Croix-Rouge et de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et par celui de nombreuses autres organisations non gouvernementales,

Se félicitent de la convocation d'une conférence diplomatique par le Gouvernement norvégien à Oslo le 1er septembre 1997 pour négocier un tel accord;

Se félicitent en outre du travail important accompli par le Gouvernement autrichien sur le texte d'un projet d'accord qui reprend les éléments essentiels identifiés ci-dessus et décident de le transmettre à la Conférence diplomatique d'Oslo pour qu'il y soit examiné avec toutes autres propositions pertinentes qui pourraient y être faites;

Se fixent comme objectif de conclure les négociations sur un tel accord d'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel et de signer celui-ci avant la fin de 1997 à Ottawa;

Invitent tous les autres Etats à se joindre à eux dans leurs efforts pour aboutir à un tel accord.

ANNEXE 1

PRESENTATION PAR S. E. M. ERIK DERYCKE,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DU ROYAUME DE BELGIQUE

Excellences,  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Nous sommes maintenant sur le point de clore les travaux de la Conférence de Bruxelles. Celle-ci s'était proposé de couronner ses débats par une déclaration politique dont le texte diffusé bien avant la Conférence était connu de tous.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'aujourd'hui 97 pays ont adhéré à cette déclaration et apporté ainsi leur soutien aux objectifs du processus d'Ottawa, marquant ainsi leur volonté d'aboutir à un traité à la fin de décembre 1997.

Je manquerais à mes devoirs de président si je ne soulignais pas à ce moment décisif de la Conférence de Bruxelles l'intérêt considérable pour l'aide aux victimes qu'ont manifesté en maintes occasions un grand nombre de délégations. En ma qualité de président de cette conférence et de ministre belge des affaires étrangères, j'estime que cela constitue un élément incontournable du processus engagé à Ottawa.

La Déclaration de la Conférence de Bruxelles est adoptée.

Celle-ci sera publiée avec le texte de la présentation que je viens de vous en faire et la liste des pays qui s'y sont associés.

Copie de cette déclaration, de sa présentation et de la liste des pays qui s'y sont associés vous sera par ailleurs communiquée par les voies diplomatiques habituelles.

ANNEXE 2

LISTE DES PAYS S'ASSOCIANT A LA DECLARATION POLITIQUE  
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE BRUXELLES POUR  
UNE INTERDICTION COMPLETE DES MINES ANTIPERSONNEL

AU 27 JUIN A 9 H 30

1. AFRIQUE DU SUD
2. ALLEMAGNE
3. ANGOLA
4. ANTIGUA-ET-BARBUDA (CARICOM)
5. AUTRICHE
6. BAHAMAS (CARICOM)
7. BARBADE (CARICOM)
8. BELGIQUE
9. BELIZE (CARICOM)
10. BENIN
11. BOLIVIE
12. BOSNIE-HERZEGOVINE
13. BOTSWANA
14. BRESIL
15. BURKINA FASO
16. CAMBODGE
17. CAMEROUN
18. CANADA
19. CAP-VERT
20. COLOMBIE
21. REPUBLIQUE DU CONGO
22. COSTA RICA
23. COTE D'IVOIRE
24. CROATIE
25. DANEMARK
26. DOMINIQUE (CARICOM)
27. EL SALVADOR
28. EQUATEUR
29. ESPAGNE
30. ETHIOPIE

31. FIDJI
32. FRANCE
33. GABON
34. GHANA
35. GRENADÉ (CARICOM)
36. ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
37. GUATEMALA
38. GUINÉE
39. GUYANA (CARICOM)
40. HAÏTI
41. HONDURAS
42. HONGRIE
43. IRLANDE
44. ITALIE
45. JAMAÏQUE (CARICOM)
46. JORDANIE
47. LESOTHO
48. LIECHTENSTEIN
49. LUXEMBOURG
50. EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE
51. MALAISIE
52. MALAWI
53. MALI
54. MALTE
55. MAURITANIE
56. MEXIQUE
57. REPUBLIQUE DE MOLDOVA
58. MONACO
59. MOZAMBIQUE
60. NAMIBIE
61. NICARAGUA
62. NORVEGE
63. NOUVELLE-ZELANDE
64. PANAMA
65. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
66. PARAGUAY

67. PAYS-BAS
68. PEROU
69. PHILIPPINES
70. PORTUGAL
71. QATAR
72. RWANDA
73. SAINT-KITTS-ET-NEVIS (CARICOM)
74. SAINTE-LUCIE (CARICOM)
75. SAINT-MARIN
76. SAINT-SIEGE
77. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES (CARICOM)
78. SENEGAL
79. SEYCHELLES
80. SLOVAQUIE
81. SLOVENIE
82. SOUDAN
83. SUEDE
84. SUISSE
85. SURINAME (CARICOM)
86. SWAZILAND
87. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
88. TCHAD
89. REPUBLIQUE TCHEQUE
90. TOGO
91. TRINITE-ET-TOBAGO (CARICOM)
92. TURKMENISTAN
93. URUGUAY
94. VENEZUELA
95. YEMEN
96. ZAMBIE
97. ZIMBABWE